

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 1er juin 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Sabine BERNASCONI représentée par Roland GIBERTI - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Laurence SEMERDJIAN - Jessie LINTON représentée par Gérard AZIBI - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Emilie CANNONE - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Christian AMIRATY - Nassera BENMARNIA - Emmanuelle CHARAFE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Anthony KREHMEIER - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Hervé MENCHON - Marie MICHAUD - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Signé le 1 Juin 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Juin 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FET 005-206/21/CT**

**■ CT1 - Budget Annexes du Territoire Marseille-Provence - Adoption de décisions modificatives de l'exercice 2021**  
**DBP 21/19592/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Les présentes décisions modificatives concernent des ajustements de crédits entre chapitres. En fonctionnement, il s'agit d'inscrire sur chaque budget des crédits réglementaires « allocations enfants handicapés », des mouvements sur opérations de gestion en contrepartie de la révision à la baisse d'autres prévisions (frais d'actes juridiques).

En investissement, il s'agit d'ajuster les crédits entre opérations au plus près de la progression des réalisations. Ces mouvements sur les deux sections n'ont aucune incidence budgétaire.

Sont présentés ci-après les équilibres de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2021 du budget annexe « Eau » et les équilibres de la décision modificative n° 2 des budgets annexes « Assainissement », « Crématorium », « Ports de Plaisance ». Les maquettes budgétaires sont jointes en annexe.

Le budget annexe « Opérations d'aménagement » ne fait pas l'objet de décision modificative.

**Equilibre de la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2021 du budget annexe « Eau » :**

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	00,00 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	00,00 euros

**Equilibre de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2021 du budget annexe « Assainissement » :**

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	00,00 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	00,00 euros

**Equilibre de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2021 du budget annexe « Ports de Plaisance » :**

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	00,00 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	00,00 euros

**Equilibre de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2021 du budget annexe « Crématorium » :**

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	00,00 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	00,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Roland Giberti en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 15 Juillet 2020 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de Territoire Marseille Provence n° FET 003-141/20/CT du 15 Décembre 2020 portant approbation du Budget primitif 2021 des budgets annexes du Territoire Marseille Provence.
- La délibération du Conseil de Territoire Marseille Provence n° FET 001-001/21/CT du 16 Février 2021 portant approbation du de la Décision Modificative n°1 des budgets annexes du Territoire Marseille Provence.
- La délibération du Conseil de Territoire Marseille Provence n° FET 005-086/21/CT du 13 Avril 2021 portant approbation du de la Décision Modificative n°2 des budgets annexes du Territoire Marseille Provence.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- La nécessité de procéder à des réajustements et à des transferts de crédits au sein des budgets annexes « Eau », « Assainissement », « Ports de Plaisance », « Crématorium ».

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence approuve la décision modificative n° 3 de l'exercice 2021 du budget annexe « Eau » du Territoire Marseille-Provence arrêtée aux montants inscrits dans la balance générale et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme présenté ci-dessus.

**Article 2 :**

Le Conseil de Territoire approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2021 des budgets annexes « Assainissement », « Crématorium », « Ports de Plaisance » du Territoire Marseille-Provence arrêtée aux montants inscrits dans la balance générale et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme présenté ci-dessus.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI